



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Arrêté préfectoral DCPAT n° 2021-115 du 18 août 2021, imposant à la société Total Marketing France des prescriptions techniques complémentaires pour encadrer l'exploitation des nouvelles installations qu'elle souhaite exploiter à Gennevilliers, 23-25, route de la Seine.

Au regard de la sensibilité vis-à-vis de la sûreté du site et conformément aux éléments apportés par l'instruction gouvernementale du 19 mai 2016, cet arrêté fait l'objet d'une diffusion restreinte et n'est pas considéré comme communicable au sens de l'article L.311-5 du code de des relations entre le public et l'administration.

OH
17/08/21
Ø